

# Communiqué

## **COMMUNIQUE DE MISE A DISPOSITION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL AU 31 DECEMBRE 2014**

*Saint-Denis, le 25 mars 2015*

La Banque de la Réunion annonce avoir mis à la disposition du public et déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers son rapport financier annuel au 31 décembre 2014.

Le rapport financier annuel peut être consulté sur le site internet de la société à l'adresse [www.banquedelareunion.fr](http://www.banquedelareunion.fr) dans la rubrique « Nous connaître ».

Conformément aux articles 222-3, 222-8 et 222-9 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, ce rapport inclut notamment :

- l'information normalisée relative au montant des honoraires des contrôleurs légaux des comptes ;
- le rapport du Président du Conseil d'Administration établi conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce.